



TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYÉ(E) COMMERCIAL(E) EN MAGASIN

L'employé(e) commercial(e) en magasin contribue à l'attractivité commerciale du magasin par la qualité de son accueil et de ses conseils ainsi que par la mise en valeur des produits.

Il (elle) participe à la tenue des réserves et au rangement des marchandises, veille en permanence à la propreté du rayon ou du point de vente et participe à la mise en place des opérations commerciales.

Il (elle) effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation d'inventaires.

Dans de nombreux commerces, et en particulier dans le secteur alimentaire, il (elle) aide le client à choisir ses produits, le sert et procède à l'encaissement des ventes.

Blocs de compétences

(*) CCP 1. Approvisionner un rayon ou un point de vente

- Préparer les marchandises en vue de leur mise en rayon.
- Assurer la présentation marchande des produits.
- Participer à la gestion et à l'optimisation des stocks.

CCP 2. Accueillir et accompagner le client dans un point de vente

- Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente
- Enregistrer les marchandises vendues et encaisser les règlements

(*) CCP : Certificat de Compétences Professionnelles



CRITÈRES DE RECRUTEMENT

Recrutement des candidats selon projet professionnel et entretien de motivation devant un comité de validation

VALIDATION

A l'issue de la formation, validation partielle ou totale du titre professionnel d'Employé Commercial en Magasin délivré par le Ministère du Travail de niveau 3 (CAP).

DÉBOUCHÉS

- ✓ employé(e) de libre-service
- ✓ employé(e) de commerce en magasin.

EMPLOYÉ(E) COMMERCIAL(E) EN MAGASIN

LA FORMATION

La formation permet au stagiaire d'accéder progressivement à un niveau de compétences et de qualification afin de lui donner la possibilité de **le rendre immédiatement opérationnel en entreprise.**

**10 semaines de formation en
centre en alternance**
Contrat D'octobre à juin

PROGRAMME

- ✓ Réception, stockage et mise en rayon
- ✓ Prévention des risques : sécurité et hygiène
- ✓ Connaissance des produits alimentaires
- ✓ Accueillir, accompagner et servir le client dans un point de vente
- ✓ Tenue du poste caisse
- ✓ Développement durable
- ✓ Connaissance de l'environnement professionnel et s'y insérer
- ✓ Réalisation du dossier de synthèse de pratique professionnelle et préparation à la session de validation

TAUX DE RÉMUNÉRATION D'UN APPRENTI

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC

La rémunération peut être supérieure à ces montants si l'entreprise applique des accords particuliers (convention collective ou accords de branches professionnelles, d'entreprises...)

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

En contrat d'apprentissage

Jeunes de 16 à 29 ans révolus :

Être un jeune âgé de 16 à 29 ans révolus sortant du système éducatif sans diplôme ou ne possédant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale.

Au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

En contrat de Professionnalisation

Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Pré requis

Avoir un projet professionnel validé et motivé pour un emploi dans la vente

Accepter le travail le week-end, jours fériés, les horaires matinaux, tardifs

Maitriser la langue française (écrit/oral), les quatre opérations arithmétiques, niveau minimal en informatique

CONTACT

Pour tout renseignement et inscriptions candidats :
Eglantine SORBIER
orientation@bassininformation-cobas.fr
05.57.52.72.90